

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, à sa séance ordinaire du 25 novembre 2025, a adopté la résolution suivante :

- Résolution **CA25 08 0488** visant à approuver un projet particulier autorisant l'agrandissement d'un bâtiment commercial en hauteur et à encadrer l'usage « réparation générale (2221-07) » afin d'assurer sa compatibilité avec le milieu environnant, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

Cette résolution est entrée en vigueur le 14 janvier 2026, date de délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire. Elle est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent et peut également être consultée en tout temps, sur le site Internet de la Ville : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, le 16 janvier 2026.

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement